

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 30 MARS 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mardi Trente du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos à distance par téléconférence, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRÉSENTS PAR VISIOCONFERENCE** : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO.

**ETAIENT ABSENTS** : MM. Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Jules FRAIR (s'est définitivement déconnecté) – Mmes Marguerite MURAT (s'est définitivement déconnectée) – France-Enna URBINO – MM. Michel HOTIN (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Josy LAQUITAINE – Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Nina PAULON) – David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mévice VERITE) – Maguy BORDELAIS (excusée) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN (s'est définitivement déconnectée) – Ghylaine JEANNE (s'est définitivement déconnectée).

**Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**  
.....

**PRISE EN CHARGE DES AIDES  
AUX LOYERS  
–  
OPÉRATION RHI GRAND BAIE**

**CM-2021-2S-DAJ-28**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.521-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 28 avril 1994 déclarant la zone de Grand Baie insalubre ;

**Vu** la délibération n°6 du Conseil municipal du Gosier, en date du 9 mars 1990, relative à la résorption de l'habitat insalubre ;

**Vu** la délibération n° 17 en date du 30 octobre 1990 portant résorption de l'habitat insalubre de Grand Baie - Convention de mandat d'étude (SEMAG) initiant le projet de résorption de l'habitat insalubre (RHI) de Grand Baie ;

**Vu** la délibération n° CM-2017-5S-DAU-85 du 3 octobre 2017 relative au lancement de la démarche d'urbanisme durable ;

**Vu** la délibération n° CM-2018-6S-DAU-92 du 18 décembre 2018, relative à la prise en charge des aides aux loyers des relogements provisoires de la SEMAG - Opération RHI Grand-Baie ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances en date du 26 mars 2021 ;

**Considérant** qu'il convient de prendre en charge les loyers pour le relogement des familles dans le cadre de l'opération RHI Grand Baie ;

**Considérant** que l'avenant passé avec la SEMSAMAR pour la prise en charge du relogement est arrivée à échéance le 31 décembre 2019 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

**Article 1 :** De prendre en charge les aides aux loyers des bénéficiaires de relogement provisoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un montant mensuel des loyers s'élevant au total à trois mille trois cent quatre-vingt-six euros et trente-trois cents (3 386,33 €).

**Article 2 :** D'imputer la dépense au budget de la Ville.

**Article 3 :** De donner tous pouvoirs au maire pour l'application pratique de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

**08 AVR. 2021**

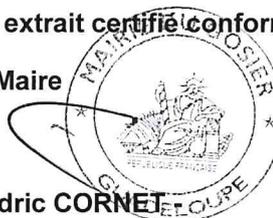
Et publication ou notification  
le

**08 AVR. 2021**

Fait et délibéré à Gosier, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Prise en charge des aides aux loyers - Opération RHI Grand-Baie

Date de transmission de l'acte : 09/04/2021 (Transmis le 08/04/2021 à 18h50 heure locale)

Date de réception de l'accusé de réception : 09/04/2021

Numéro de l'acte : CM20212SDAJ28 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20210330-CM20212SDAJ28-DE

Date de décision : 30/03/2021

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes  
9.1.3. Autres